

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | cid:image002.png@01D72482.2AD17F00 | cid:image003.png@01D72482.2AD17F00 |  |

Le 30 mars 2021

**La Région Normandie, l’Etat et la Communauté urbaine Caen la mer accompagnent la rénovation énergétique des logements**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Joël Bruneau, Président de la Communauté urbaine Caen la mer et Maire de Caen, ont visité, cet après-midi, la Maison de l’Habitat de Caen la mer, devenue espace Conseil FAIRE, depuis le 1er janvier 2021, puis la co-propriété Hastings-Dunois qui a récemment bénéficié d’aides pour ses travaux de rénovation énergétique. L’occasion de faire le point sur les différents dispositifs dont peuvent bénéficier les habitants du territoire pour financer la rénovation énergétique de leur logement.**

**La Maison de l’Habitat Caen la mer intègre le réseau régional des Espaces Conseil FAIRE**

En octobre 2020, Caen la mer lançait, en partenariat avec l’État (ANAH), le Programme d’Intérêt Général (PIG) pour l’amélioration de l’Habitat des ménages modestes du territoire. Depuis le 1er janvier 2021, la Maison de l’Habitat Caen la mer devient espace conseil FAIRE. Une convention territoriale triennale a été signée, le 18 mars dernier, entre la Région et la Communauté urbaine Caen la Mer afin de permettre la mise en place de cet espace. La Région y participe à hauteur de 709 000 euros.

Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) est organisé, animé et cofinancé par la Région Normandie dans le cadre d’un programme national coordonné par l’Etat (ADEME). On compte 19 espaces Conseil FAIRE sur le territoire normand.

Guichet unique de la rénovation, l’espace conseil FAIRE accueille, conseille et oriente l’ensemble des ménages de Caen la mer pour leur projet de rénovation énergétique. Afin d’être pris en charge au mieux, les habitants doivent se munir de leur revenu fiscal de référence (présent sur l’avis d’imposition) lors de leur venue à la Maison de l’Habitat Caen la mer.

Depuis le lundi 15 mars 2021, cette dernière a fait évoluer ses horaires d’ouverture au public :

* Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h
* Mardi : 10h30-12h30 / 13h30-17h
* Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-17h
* Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h
* Vendredi : 10h30-16h

**Les aides financières de la Région, de l’Etat et de Caen la mer à la rénovation énergétique des logements**

En complément des aides financières déjà mises en place dans le cadre du PIG en octobre 2020 à destination des ménages modestes (sous plafond de ressources), Caen la mer propose depuis début mars 2021, un nouveau volet d’aides à la rénovation :

* Soutien à la **rénovation BBC** (Bâtiment Basse Consommation) des logements individuels : **1000€ par logement + 500€** en cas d’utilisation de matériaux biosourcés (pour environ 30 logements par an).
* Soutien à la **rénovation performante des copropriétés** (réalisant des travaux générant un gain énergétique minimum de 35 %) :

**- 1 000 € par lot d’habitation** en cas de gain énergétique entre 35 % et 59 %
**- 2 000 € par lot d’habitation** en cas de gain énergétique supérieur ou égal à
60 % ou 250 000€ par copropriété.

L’État poursuit, par ailleurs, son accompagnement financier directement pour les ménages via Ma Prime Renov, accessible à l’ensemble des français depuis le 01/01/2021 (plus de 63,6 millions d’euros validés pour le Calvados depuis janvier 2020) et via l’ANAH (en moyenne 6 millions d’euros par an alloués aux Calvadosiens).

Chef de file pour la transition énergétique, la Région propose quant à elle, dans le cadre de son **plan d’actions « Normandie Bâtiments Durables » d’un montant de plus de 110 millions d’euros sur 5 ans,** différents types d’aides pour encourager la construction et la rénovation de bâtiments performants énergétiquement. Pour soutenir plus particulièrement la rénovation énergétique des logements des Normands, les dispositifs suivants sont notamment proposés :

* [**Le « Chèque éco-énergie Normandie »**](https://cheque-eco-energie.normandie.fr/)qui permet d’entrer en relation avec des professionnels agréés par la Région (cabinets d’audit, artisans et entreprises du bâtiment) et donne accès à **des aides comprises entre 500 et 10 000 euros, selon le projet** (de l’audit énergétique du logement à la réalisation des travaux).
* [**Le dispositif IDEE action « rénovation énergétique des copropriétés »**](https://aides.normandie.fr/idee-action-renovation-des-coproprietes#:~:text=Consid%C3%A9rant%20les%20enjeux%20nationaux%20et,de%20l'Agenda%2021%20r%C3%A9gional.)a pour objectif de faciliter les rénovations énergétiques des parties communes des copropriétés. L‘aide régionale est de **2 000 € ou de 4 000 € par logement** (habitation principale) selon le niveau du gain en consommation d’énergie primaire visé par les travaux : **2 000 € pour un gain compris entre 35 % et 59 %, 4 000 € pour un gain supérieur ou égal à 60 % ou le niveau BBC.**

C’est dans le cadre de ce dernier dispositif que **les travaux de rénovation de la copropriété située au 89 rue d’Hastings à Caen ont pu être financés par la Région à hauteur de 120 000 euros au total** (4000 €/ logement). Le projet de rénovation de cette copropriété de 30 logements qui date de 1964 a aussi bénéficié du **soutien de la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 15 000 euros**. Il est exemplaire au regard du niveau de performance obtenu : 60 % de gain de consommation d’énergie primaire (niveau Bâtiment Basse Consommation). L’Anah a également financé 9 dossiers de propriétaires bailleurs et 8 de propriétaires occupants en aides individuelles, pour un montant de subvention de plus de 150 000 euros.

Contacts presse :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Région Normandie :**Charlotte Chanteloup06 42 08 11 68charlotte.chanteloup@normandie.fr | **Caen la mer :** Daniela Terzi07 84 51 03 97d.terzi@caenlamer.fr | **Préfet du Calvados :**Monique Bernard02 31 30 66 05monique.bernard@calvados.gouv.fr |